

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER : R-4008-2017 – Étape D

**ÉNERGIR - DEMANDE D'ÉNERGIR, S.E.C. CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE
MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET À LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE –
CARACTÉRISTIQUES D'UN CONTRAT D'ACHAT (ARCHEA 2022)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°3
DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
(« AQPER »)
ADRESSÉE À ÉNERGIR**

Montréal, le 2 septembre 2022

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3
 DE L'AQPER RELATIVE À L'ÉTAPE D DE LA DEMANDE D'ÉNERGIR, S.E.C.
 CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET À LA
 VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE – CARACTÉRISTIQUES D'UN CONTRAT
 D'ACHAT (ARCHEA 2022)**

**ÉTABLISSEMENT DE LA MARGE REQUISE ET VOLUME FINAL CONTRACTÉ AUPRÈS
 D'ARCHAEA**

1. Références : (i) Pièce B-0790, pages 13 et 14, tableaux 4 et 5

Préambule :

Réf. (i) :

«

Tableau 4 : Évolution de la prévision d'injection au courant de l'année 2020-2021 et 2021-2022

Année réglementaire	Prévision au lancement de l'appel d'offres (m ³)	Prévision d'injection juillet 2022 (m ³)	Ratio
2020-2021	13 201 505*	7 697 387**	$Ratio = \frac{13\,201\,505}{7\,697\,387} = 1,72$
2021-2022	49 574 241	38 671 055	$Ratio = \frac{49\,574\,241}{38\,671\,055} = 1,28$

* Prévision au début de l'année réglementaire 2020-2021

**Volumes réellement injectés en 2020-2021

Tableau 5 : Prévision d'injection de GNR de FortisBC ENERGY Inc.

	Volume maximal contractualisé (TJ/année)	Volumes annuels prévus (TJ/année)	Ratio
Projets qui injecteront à court terme	11 410	8 434	1,35
Projet en injection	2 153	1 334	1,61

»

Demandses :

- 1.1 À la lecture des tableaux à la référence i), l'AQPER constate une estimation des livraisons, tant pour Énergir que pour FortisBC ENERGY Inc., systématiquement inférieure aux volumes contractualisés, ce qui, selon Énergir, justifie une marge de 20% par rapport aux volumes visés pour atteindre les cibles réglementaires. Veuillez indiquer et expliquer si Énergir anticipe que ce biais qui semble systématique tendra à se résorber. Si la réponse est positive, veuillez indiquer à quel moment Énergir anticipe d'avoir des volumes contractualisés qui correspondront aux volumes livrés.

CERTIFICATION DU GNR

2. **Références : (i) Pièce B-0790, page 19, lignes 1 à 4**

Préambule :

Réf. (i) :

« Le contrat inclut une section sur les droits de vérification en lien avec le contrat, auquel le producteur consent. Puisque le contrat est hors franchise, il fera l'objet d'une procédure d'audit avec un fournisseur de services externe (EcoEngineers), dont le début des travaux coïncidera avec le début des livraisons » [Nous soulignons]

Demandses :

- 2.1 Veuillez définir la notion de *droits de vérification* mentionnée à la référence i).
- 2.2 Veuillez indiquer quel est l'objectif d'inclure au contrat une section sur les droits de vérification.
- 2.3 Veuillez indiquer si les attributs environnementaux associés aux GNR produits par Archaea pour ce contrat d'approvisionnement appartiennent à Énergir pour toute la durée du contrat.
- 2.4 Si la réponse à la question 2.3 est affirmative, veuillez indiquer quelle est l'estimation de la valeur monétaire de ces attributs environnementaux pour Énergir. Le cas échéant, veuillez indiquer comment Énergir a estimé cette valeur.